

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B469-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B469

OBJET : Zones d'activités - Modification et implantation de totems sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi - Zones d'activités

**Objet : Modification et implantation de totems sur les zones d'activités de la
Communauté du Pays d'Aix - Bilan de clôture et quitus donné au
mandataire**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence en matière de réhabilitation et de maintien de la qualité des zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la mise en place d'une politique d'identification de l'ensemble des zones d'activités par l'implantation de totems. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avait été signée avec la SEMEPA. Les travaux sont terminés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2003_A196 en date du 24 octobre 2003, la Communauté du Pays d'Aix confiait à la SEMEPA, une délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec pour mission de réactualiser les totems existants sur les zones d'activités, d'équiper les zones non encore signalées et enfin d'implanter des totems de communication thème « agriculture » à l'entrée des territoires agricoles.

Par délibération n°2004_A057 en date du 16 avril 2004, le Conseil Communautaire, validait une modification du programme de travaux en intégrant un nouveau volet « totems d'entrée dans le territoire de la CPA » ainsi que le modificatif correspondant au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu des délais nécessaires au choix puis à la validation de la ligne graphique et des délais d'instructions nécessaires pour l'obtention des autorisations d'implantation des totems, le Bureau Communautaire du 6 février 2009 validait, par délibération n°2009_B031 un premier avenant avec la SEMEPA, portant sur la prolongation des délais.

Par délibération n°2010_B554 en date du 10 décembre 2010, le Bureau Communautaire validait un deuxième avenant avec la SEMEPA portant sur le même objet.

Confrontés aux difficultés dans le choix du graphisme et d'implantation des totems à caractère agricole et d'entrée de territoire, ces deux volets ont été abandonnés et seuls les totems des zones d'activités ont été maintenus.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 11 avril 2013, la SEMEPA faisait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de Communauté du Pays d'Aix de 209 857,24€ TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n° 462 en date du 22 juillet 2013.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et a transmis aux services de la CPA le Décompte Général Définitif de cette opération, détaillé ci-dessous :

Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché	926 000,00 €
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA	21 803,24 €

Recettes SEMEPA

Avance de la CPA	676 000,00 €
Produits financiers	78 606,21 €
Rémunération SEMEPA	21 803,24 €
Total Recettes TTC	776 409,45 €

Dépenses SEMEPA

Frais Divers	13 875,95 €
Maîtrise d'œuvre	52 481,98 €
Travaux	478 391,04 €
Titre de Recettes en faveur de la CPA	209 857,24€
Rémunération SEMEPA	21 803,24 €
Total TTC	776 409,45 €

Solde opération	0 €
------------------------	------------

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2003_A196 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2003 validant le programme de travaux et le choix d'un mandataire ;

VU la délibération n°2004_A057 du Conseil Communautaire du 16 avril 2004 modifiant le programme de travaux et l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

VU la délibération n°2009_B031 du Bureau Communautaire du 6 février 2009 approuvant l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n° 2010_B554 du Bureau Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

VU la perception par titre de recettes du solde de l'opération ;

Vu la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 4 octobre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la modification et l'implantation de totems sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Aix en Provence, le 04 Octobre 2013

**Madame le Président de la Communauté
du Pays d'Aix**
CS 40868

13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : DF/RB/n° 36/13



13070136

Objet : - CPA (7E)

- Réhabilitation des Zones d'Activités et Agricoles
- Mise en place d'une signalétique type TOTEMS
- Décompte Général Définitif

A l'attention de Madame Claudine DURBEC-GADEA

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément au contrat de Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à l'affaire citée en objet, dont le déroulement financier est le suivant :

Le montant du contrat de mandat :	926.000,00 € TTC
Montant des recettes :	776.409,45 € TTC
Montant des dépenses définitives :	776.409,45 € TTC

L'analyse de ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément au contrat, nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer quitus, la SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur



Jean-Louis VINCENT

P.J. : Décompte Général Provisoire arrêté au 31/07/13

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
Réhabilitation des Zones d'Activités et Agricoles
Mise en place d'une signalétique type TOTEM à l'entrée des secteurs d'activités

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF
Arrêté au 31/07/13

I/ AVANCE DE LA COLLECTIVITE

Avance Forfaitaire le :	11/05/2004	100 000,00 €	Cumul :	676 000,00 € TTC
Avance n° 1 le	07/11/2005	576 000,00 €		

REMUNERATION	2005	1 306,47 €	Cumul :	21 803,24 € TTC
	2007	405,69 €		
	2007	741,51 €		
	2008	201,82 €		
	2008	8 306,03 €		
	2009	3 243,69 €		
	2010	5 033,44 €		
	2011	1 384,21 €		
	2012	1 107,40 €		
	2013	72,98 €		

II/ RECETTES

Produits Financiers	2004	1 218,70 €	Cumul :	78 606,21 € TTC
	2005	3 407,44 €		
	2006	17 814,20 €		
	2007	24 026,88 €		
	2008	24 301,76 €		
	2009	3 460,62 €		
	2010	1 490,63 €		
	2011	2 334,79 €		
	2012	551,19 €		

TOTAL I + II	776 409,45 € TTC
---------------------	-------------------------

III/ DEPENSES

1° TRAVAUX	Cumul :	544 748,97 € TTC
-------------------	---------	------------------

2° Honoraires SEMEPA	2005	1 306,47 €	Cumul :	21 803,24 € TTC
	2007	405,69 €		
	2007	741,51 €		
	2008	201,82 €		
	2008	8 306,03 €		
	2009	3 243,69 €		
	2010	5 033,44 €		
	2011	1 384,21 €		
	2012	1 107,40 €		
	2013	72,98 €		

3° SOLDE versé à la CPA	209 857,24 € TTC
--------------------------------	-------------------------

TOTAL III	776 409,45 € TTC
------------------	-------------------------

TOTAL GENERAL (I + II) - III	0,00 € TTC
-------------------------------------	-------------------

Le Directeur de la SEMEPA

Jean-Louis VINCENT

Le Vice-Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Gérard DELOCHE

OBJET : Zones d'activités - Modification et implantation de totems sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013